



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : CAPES interne et CAER-CAPES

Section : histoire et géographie

Rapport de jury présenté par : M. Vincent DUCLERT, IGESR, président du jury

**NORMES DU DOSSIER DE RAEP : LIRE ATTENTIVEMENT LES PAGES SIGNALEES [p. 28-29]
EPREUVE ORALE : LIRE ATTENTIVEMENT LES PAGES SIGNALEES [p. 34 et suivantes]
ET A RELIRE APRES LECTURE COMPLETE DU RAPPORT**

Table des matières

AVERTISSEMENT	3
INTRODUCTION	3
RESULTATS	4
PAGES SIGNALEES, A RELIRE APRES LA LECTURE COMPLETE DU RAPPORT : CONSEILS SOULIGNES POUR LA PREPARATION AU CONCOURS DU CAPES INTERNE CAER D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE	5
I -DONNEES STATISTIQUES	6
II – L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DE LA SESSION 2026.....	28
1 – RAPPEL DES CONSIGNES REGLEMENTAIRES DE CONCEPTION DU DOSSIER.	28
2 – LE RAEP, UN ECRIT PERSONNEL, AUTHENTIQUE, ORIGINAL, ET STRUCTURE.	30
3 - PARCOURS PROFESSIONNEL (DEUX PAGES) : LE JURY ATTEND UN REGARD REFLEXIF ET NON UN <i>CURRICULUM VITAE</i>	31
4 - ANALYSE D'UNE REALISATION PEDAGOGIQUE (SIX PAGES) : LE CŒUR DU DOSSIER RAEP.	31
III – L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DE LA SESSION 2026	34
1 – LE FORMAT DE L'EPREUVE ORALE.	34
2- LES FACTEURS DE REUSSITE.....	35
3 – AIDE A LA PREPARATION DE L'EXPOSE (15 MINUTES). RETOURS SUR LA FORMULATION DU SUJET ET DES CONSIGNES DU DOSSIER.	39
4 –AIDE A LA PREPARATION DE L'ENTRETIEN 1 (REPRISE DE L'EXPOSE)	43
5 –AIDE A LA PREPARATION DE L'ENTRETIEN 2 (INTERROGATION SUR L'AUTRE DISCIPLINE, SUR LAQUELLE A PORTE LE DOSSIER DU RAEP).....	44
6 –AIDE A LA PREPARATION DE L'ENTRETIEN 3 (ENTRETIEN ELARGI AUX VALEURS ET PRINCIPES DE LA REPUBLIQUE, AU METIER D'ENSEIGNANT ET AUX RESSOURCES EDUCATIVES)	44
CONCLUSION	45
ANNEXES :	47
LISTE DE SUJETS PROPOSES AUX CANDIDATS EN 2026	47

Avertissement

Dans les expressions « candidat », « auteur », il faut entendre « candidat » ou « candidate », « auteur » ou « autrice », etc.

Les candidats pourront se référer à l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation de ces concours et sur le site histoire-géographie de l'académie de Besançon qui propose des exemples de sujets d'oral des sessions 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026, [consultables et téléchargeables en ligne](#).

Introduction

Soucieux d'éclairer les candidats qui ont concouru cette année 2026, et d'apporter des conseils à celles et ceux qui s'inscriront à la prochaine session 2027 des concours internes du CAPES/CAER d'histoire-géographie, le jury se propose, dans son **rapport 2026**, de faire le bilan de la session qui vient de s'achever, de revenir précisément sur les différentes épreuves, et de prodiguer des conseils généraux de préparation – tant pour la phase d'admissibilité (dossier RAEP) que pour la phase d'admission (épreuve orale).

On doit rappeler l'importance de ce rapport comme des précédents, pour la découverte du concours par les candidats, pour s'y préparer, et pour aborder les épreuves de manière raisonnée et constructive. Si ce rapport a un statut officiel et réglementaire, il a aussi un rôle de formation et une vertu pédagogique. Le jury y consacre un temps important et s'efforce de le compléter d'année en année, au service des candidats.

Le jury est présidé par un inspecteur général de l'éducation, de la recherche et du sport. Il est adossé au directoire des vice-présidents et des secrétaires généraux. Il est composé au total de 67 membres. Il a prononcé le 17 avril 2026 l'admission à ces concours après avoir évalué, avec rigueur, impartialité et objectivité, les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques des différents candidats. Il s'est fondé sur la lecture des dossiers de RAEP (ou dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) sanctionnant l'**admissibilité**, en prenant toutes les précautions pour que soit garantie l'équité de traitement entre les candidats. Comme chaque année, le principe de double-correction des dossiers a été appliqué. Depuis la session 2023, la correction des dossiers RAEP est dématérialisée : ceux-ci devaient désormais être transmis dans l'espace candidat Cyclades. Le candidat doit prendre soin de télécharger la première page normée de son dossier RAEP en respectant les consignes en vigueur.

Les oraux décidant de l'**admission** des candidats ont eu lieu au lycée des métiers *Oehmichen* de Châlons-en-Champagne, du 13 au 17 avril 2026. Cette année encore, le proviseur, le proviseur-adjoint, la gestionnaire et les agents de cet établissement -en lien avec la Région Grand Est-, les appariteurs ont tout mis en œuvre pour que soient réunies des conditions de travail très satisfaisantes. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés, ainsi que le maire de Châlons-en-Champagne et la municipalité pour leur contribution importante à l'accueil du concours et de son jury. Le département des concours de la Direction générale des ressources humaines et la gestionnaire des concours internes du CAPES/CAER d'histoire-géographie ont accompagné très efficacement le travail du jury qui leur en est très reconnaissant. Il faut mesurer ici l'effort de chacun afin

que le temps d'épreuve, pour les candidats et les commissions de jury les évaluant, soit le plus apaisé et le mieux organisé possible.

Au terme de trois années de présidence du jury, Vincent Duclert tient à saluer l'ensemble des acteurs du concours pour leur dévouement, leur professionnalisme et leur éthique du service public. Les échanges professionnels et humains très riches avec le jury ont démontré la vitalité d'une culture commune de l'enseignement et de la transmission, ainsi que la compréhension du rôle des savoirs historiques, géographiques, et des enseignements civiques, dans la formation des sociétés démocratiques. Les candidats, mieux formés -peut-être par une lecture plus engagée et réflexive du rapport du jury du moins nous l'espérons, sans oublier l'impact de l'investissement de tous les formateurs du public et du privé sous contrat-, ont obtenu des résultats en progrès constants. Les temps d'entretien ont constitué souvent, pour les commissions examinatrices, des expériences très enrichissantes. L'ensemble du jury souhaite remercier les candidats pour cela ainsi que pour le sérieux avec lequel ils abordent le concours. Indiscutablement, le concours national du CAPES interne CAER se révèle la meilleure voie de recrutement de professeurs titulaires. Nous félicitons les lauréats comme nous encourageons les candidats non admis à persister dans la voie qu'ils ont choisie, en se préparant le plus méthodiquement possible. Un échec au concours ne signifie pas une sanction de la valeur des candidats : il s'agit d'un classement sur un nombre de postes donné qui prive d'un succès, nous en avons bien conscience, des candidats méritants, mais classés sous la barre d'admission. Le jury s'efforce à ce que l'épreuve d'admission soit formatrice pour les candidats et qu'ils puissent en tirer des enseignements pour progresser dans leur métier. Ce rapport a cette finalité, d'encouragement et d'enrichissement.

Résultats

Le nombre de postes/contrats ouverts à la session 2026 s'est élevé à 75 postes au concours interne du CAPES et à 140 contrats au CAER.

Pour cette session 2026, le jury a fait le choix de dissocier les barres d'admission. Par rapport à l'an dernier, la moyenne du public a augmenté. La barre d'admission a été fixée à 12 et tous les postes ont été pourvus au concours interne du CAPES d'histoire-géographie. Elle a été fixée à 10 pour le privé et tous les contrats n'ont pas été pourvus au concours de l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER).

Le jury a constaté une nouvelle fois que l'oral du concours est resté déterminant pour la réussite au concours. Les candidats sont invités à s'y préparer rigoureusement, y compris par leur pratique quotidienne du métier d'enseignant en histoire-géographie qu'ils sont amenés à exercer. Ce métier d'enseignant et ces disciplines enseignées sont essentiels au service public de l'éducation, à l'éducation aux principes démocratiques de la République assurée par l'école, et à la formation des jeunes générations pour construire un monde humain.

Pages signalées, à relire après la lecture complète du rapport : conseils soulignés pour la préparation au concours du CAPES interne CAER d'histoire-géographie

Le jury insiste tout particulièrement sur la **relecture** des pages [28-29] afin d'éviter le rejet des dossiers RAEP pour cause de normes non respectées, et sur celle des pages [34 et suivantes] présentant l'épreuve de l'oral et les quatre temps qui la constituent.

I -Données statistiques

L'admissibilité

L'admissibilité au CAPES interne

Répartition par sexe après barre

	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
FEMME	383	293	97
HOMME	524	377	109

Répartition par profession après barre

Profession	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
0117 - Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)	12	7	1
2000 – Personnel de direction	1	0	0
2121 - Personnel administratif et technique MEN	4	1	0
3000 – Enseignant du supérieur	2	2	1
3015 - Militaire	2	2	0
3016 - Personnel enseignant titulaire fonction publique	29	16	7
3017 - Personnel enseignant non titulaire fonction publique	116	85	24
3019 - Enseignant non titulaire établissement scolaire étranger	11	7	3
3027 - Personnel de la fonction publique	30	16	1
3028 - Personnel de la fonction territoriale	1	0	0
3035 - Personnel de la fonction hospitalière	2	0	0
4000 - Maître contr.et agréé rem tit	4	1	1
4001 - Maître contr.et agréé rem ma	4	4	2
4002 - Maître délégué	9	7	3
5534 - Certifié	5	2	0

5633 - CPE	2	1	1
5671 – Adjoint d’enseignement	2	0	0
5701 - Ens.stagiaire 2e deg. col/lyc	3	2	1
5752 - PLP	15	12	2
6153 - Professeur des écoles	28	15	3
6156 - Professeur des écoles stagiaire	1	0	0
7591 - Vacataire du 2nd degré	2	2	0
7592 – Vacataire formation continue	1	0	0
7595 – Vacataire enseignant du sup.	1	1	0
7760 – Maître auxiliaire	16	13	4
7784 – Professeur associé 2nd degré	2	1	1
7790 – Contractuel 2nd degré	437	347	122
7791 – Contractuel formation continue	2	2	0
7792 – Contractuel apprentissage (CFA)	2	2	0
7862 – Assistant d’éducation	136	104	27
7871 – Surveillant d’externat	3	3	1
8430 – Contractuel enseignement supérieur	10	5	1

Titres et diplômes requis après barre

Titre ou diplôme requis	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
001 - Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	9	2	0
104 - Doctorat	51	35	10
106 - Diplôme PostSecondaire 5 ANS ou +	12	8	1
110 - Grade Master	29	26	9
120 – CPE Titulaire – Ancien titulaire	1	1	1
122 - Master MEEF	276	215	79
123 - Autre Master	232	175	57
234 - Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	3	3	1
242 - Licence	156	108	24
243 - M1 ou équivalent	95	64	19
258 - Enseignant Titulaire - Ancien Titulaire.	6	5	1

261 - Diplôme PostSecondaire 3 ans	3	2	0
264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans	10	9	2
276 - Inscription en M2 ou équivalent	12	10	2
280 - Inscription en M1 ou équivalent	1	0	0
601 - Diplôme d'ingénieur (BAC+5)	2	0	0
706 - Titre classe niveau 6	3	3	0
728 - Diplôme classe niveau 7	3	2	0
729 – Diplôme classe niveau 8	1	0	0

Année de naissance après barre

Année de naissance	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
1962	1	1	0
1963	1	1	0
1964	1	1	0
1965	2	0	0
1966	2	0	0
1967	4	4	0
1968	8	4	0
1969	7	4	1
1970	6	5	1
1971	9	8	1
1972	5	3	2
1973	8	5	1
1974	14	9	0
1975	15	11	1
1976	17	12	4
1977	8	7	1
1978	15	8	1
1979	19	12	4
1980	23	17	5
1981	20	7	2
1982	18	16	7

1983	20	15	3
1984	19	14	8
1985	28	21	10
1986	27	19	6
1987	29	19	3
1988	31	24	7
1989	38	24	7
1990	28	23	9
1991	39	28	13
1992	34	24	10
1993	41	32	13
1994	41	32	7
1995	56	38	11
1996	49	40	10
1997	57	50	21
1998	49	35	13
1999	33	29	9
2000	26	22	6
2001	18	14	2
2002	19	15	2
2003	19	18	5
2004	3	2	0

Notes totaux min/max après barre

Présents					Admissibles			
Matière	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	otal Maxi.
Dossier RAEP Géo	2.00	13.00	2.00	13.00	10.00	13.00	10.00	13.00
Dossier RAEP Histoire	2.00	13.00	2.00	13.00	10.00	13.00	10.00	13.00

Répartition des notes après barre

Matière	Notes	Nb. présents	Nb. admissibles
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	2 <= note < 3	1	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	3 <= note < 4	6	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	4 <= note < 5	11	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	5 <= note < 6	23	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	6 <= note < 7	31	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	7 <= note < 8	26	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	8 <= note < 9	42	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	9 <= note < 10	33	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	10 <= note < 11	42	42
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	11 <= note < 12	28	28
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	12 <= note < 13	23	23
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	13 <= note < 14	4	4
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	EI	7	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	HN	22	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	2 <= note < 3	1	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	3 <= note < 4	3	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	4 <= note < 5	9	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	5 <= note < 6	30	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	6 <= note < 7	42	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	7 <= note < 8	46	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	8 <= note < 9	54	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	9 <= note < 10	28	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	10 <= note < 11	43	43
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	11 <= note < 12	29	29
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	12 <= note < 13	26	26
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	13 <= note < 14	11	11
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	EI	6	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	HN	43	0

Moyenne épreuve/matière après barre

Matière	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles	Moy. présents	Moy admissibles	Ecart type présents	Ecart type admissibles
Dossier RAEP Géographie	405	299	97	8.29	10.89	2.45	0.91
Dossier RAEP Histoire	502	371	109	8.26	11.05	2.41	1.02

Répartition par académie après barre

Académie	Nb. inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
A02 Académie d'Aix-Marseille	51	41	7
A03 Académie de Besançon	10	8	3
A04 Académie de Bordeaux	36	28	9
A06 Académie de Clermont-Ferrand	12	7	3
A07 Académie de Dijon	8	6	1
A08 Académie de Grenoble	42	31	11
A09 Académie de Lille	41	29	5
A10 Académie de Lyon	45	34	17
A11 Académie de Montpellier	37	28	12
A12 Académie de Nancy-Metz	29	23	4
A13 Académie de Poitiers	19	15	1
A14 Académie de Rennes	16	9	3
A15 Académie de Strasbourg	14	12	5
A16 Académie de Toulouse	44	34	10
A17 Académie de Nantes	29	23	6
A18 Académie d'Orléans-Tours	22	11	1
A19 Académie de Reims	16	13	3
A20 Académie d'Amiens	29	24	13
A22 Académie de Limoges	5	2	1
A23 Académie de Nice	21	17	6
A27 Académie de Corse	16	12	4

A28 Académie de La Réunion	41	28	13
A31 Académie de Martinique	12	12	3
A32 Académie de Guadeloupe	12	9	2
A33 Académie de Guyane	7	5	0
A40 Académie de Nouvelle-Calédonie	20	17	8
A41 Académie de Polynésie Française	14	7	5
A42 Académie de Wallis et Futuna	2	1	0
A43 Académie de Mayotte	49	37	7
A70 Académie de Normandie	44	35	5
A90 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	164	112	40

L'admissibilité au CAER

Répartition par sexe après barre

	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
FEMME	300	255	118
HOMME	399	327	91

Répartition par profession après barre

Profession	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
4000 - Maître contr.et agréé rem tit	25	22	3
4001 - Maître contr.et agréé rem ma	135	109	28
4002 - Maître délégué	539	451	178

Titres et diplômes requis après barre

Titre ou diplôme requis	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
001 - Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	3	3	1

104 – Doctorat	25	22	10
106 - Diplôme PostSecondaire 5 ANS ou +	18	14	6
110 - Grade Master	28	26	10
122 - Master MEEF	189	163	62
123 - Autre Master	221	190	68
234 - Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	4	3	2
242 – Licence	113	87	21
243 - M1 ou équivalent	80	62	22
261 - Diplôme PostSecondaire 3 ans	2	1	1
264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans	6	5	2
276 - Inscription en M2 ou équivalent	1	0	0
280 - Inscription en M1 ou équivalent	2	1	1
720 - Titre classe niveau 7	2	1	1
728 – Diplôme classe niveau 7	2	1	1
729 – Diplôme classe niveau 8	1	1	1

Année de naissance après barre

Année de naissance	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
1959	1	1	0
1964	3	2	0
1966	4	2	0
1967	5	4	2
1969	4	3	0
1970	8	6	3
1971	7	7	3
1972	13	11	2
1973	8	7	1
1974	7	5	1
1975	13	11	4
1976	13	7	4
1977	15	13	3
1978	10	9	4

1979	14	9	2
1980	13	12	3
1981	11	9	4
1982	8	6	3
1983	17	12	3
1984	20	16	3
1985	14	13	6
1986	19	17	3
1987	23	17	6
1988	29	26	12
1989	41	32	11
1990	33	28	9
1991	34	28	12
1992	22	22	11
1993	35	28	6
1994	33	29	13
1995	46	40	19
1996	52	44	18
1997	42	38	16
1998	38	35	13
1999	21	19	6
2000	9	6	2
2001	7	6	1
2002	3	2	0

Notes totaux min/max après barre

Présents					Admissibles			
Matière	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
Dossier RAEP Géo	1.00	13.00	1.00	13.00	10.00	13.00	10.00	13.00

Dossier	2.00	13.00	2.00	13.00	10.00	13.00	10.00	13.00
RAEP								
Histoire								

Répartition des notes après barre

Matière	Notes	Nb. présents	Nb. admissibles
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	2 <= note < 3	1	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	3 <= note < 4	3	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	4 <= note < 5	9	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	5 <= note < 6	14	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	6 <= note < 7	26	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	7 <= note < 8	32	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	8 <= note < 9	53	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	9 <= note < 10	42	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	10 <= note < 11	45	45
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	11 <= note < 12	35	35
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	12 <= note < 13	18	18
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	13 <= note < 14	9	9
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	EI	1	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	HN	20	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	1 <= note < 2	1	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	2 <= note < 3	2	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	3 <= note < 4	2	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	4 <= note < 5	5	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	5 <= note < 6	19	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	6 <= note < 7	26	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	7 <= note < 8	26	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	8 <= note < 9	38	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	9 <= note < 10	40	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	10 <= note < 11	47	47
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	11 <= note < 12	37	37
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	12 <= note < 13	14	14
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	13 <= note < 14	4	4

7045 0369 Dossier RAEP Géographie	EI	2	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	HN	11	0

Moyenne épreuve/matière après barre

Matière	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles	Moy . présents	Moy admissibles	Ecart type présents	Ecart type admissibles
Dossier RAEP Géographie	343	274	102	8.53	10.76	2.29	0.84
Dossier RAEP Histoire	356	308	107	8.60	10.92	2.26	0.96

Répartition par académie après barre

Académie	Nb. inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
A02 Académie d'Aix-Marseille	33	26	12
A03 Académie de Besançon	10	10	5
A04 Académie de Bordeaux	34	27	6
A06 Académie de Clermont-Ferrand	8	5	1
A07 Académie de Dijon	9	8	4
A08 Académie de Grenoble	29	25	12
A09 Académie de Lille	62	50	17
A10 Académie de Lyon	38	33	16
A11 Académie de Montpellier	17	14	7
A12 Académie de Nancy-Metz	17	14	6
A13 Académie de Poitiers	15	11	5
A14 Académie de Rennes	27	21	3
A15 Académie de Strasbourg	12	12	2
A16 Académie de Toulouse	26	22	4
A17 Académie de Nantes	54	48	19
A18 Académie d'Orléans-Tours	30	29	9
A19 Académie de Reims	12	11	4

A20 Académie d'Amiens	11	9	4
A22 Académie de Limoges	2	2	0
A23 Académie de Nice	17	12	2
A27 Académie de Corse	5	4	2
A28 Académie de La Réunion	10	9	6
A31 Académie de Martinique	4	3	0
A32 Académie de Guadeloupe	3	2	0
A33 Académie de Guyane	2	2	1
A40 Académie de Nouvelle-Calédonie	5	5	2
A41 Académie de Polynésie Française	12	11	6
A70 Académie de Normandie	30	26	7
A90 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	165	131	47

L'admission

Cette année, le jury a pourvu tous les postes au concours interne du CAPES d'histoire-géographie (soit 75), mais il n'a pas pourvus tous les contrats au concours de l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés/CAER (soit 125 admis sur 140). Il a fait le choix de ne pas recruter des candidats dont les notes étaient inférieures à 10.

L'admission au CAPES interne

Répartition par sexe après barre

	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
FEMME	97	95	33
HOMME	109	107	42

Répartition par profession après barre

Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
0117 – Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)	1	1	0
3000 - Enseignant du supérieur	1	1	1
3016 - Personnel enseignant titulaire fonction publique	7	7	0
3017 - Personnel enseignant non titulaire fonction publique	24	24	11
3019 - Enseignant non titulaire établissement scolaire étranger	3	3	0
3027 - Personnel de la fonction publique	1	1	1
4000 - Maître contr.et agréé rem tit	1	1	1
4001 - Maître contr.et agréé rem ma	2	2	1
4002 - Maître délégué	3	3	1
5633 - CPE	1	1	1
5701 - Ens.stagiaire 2e deg. col/lyc	1	1	0
5752 - PLP	2	1	0
6153 - Professeur des écoles	3	3	0
7591 - Vacataire du 2nd degré	3	3	1
7760 – Maître auxiliaire	4	4	0
7784 – Professeur associé 2nd degré	1	1	0
7790 – Contractuel 2nd degré	122	119	49
7862 – Assistant d'éducation	27	27	8
7871 - Surveillant d'externat	1	1	1
8430 - Contractuel enseignant supérieur	1	1	0

Titres et diplômes requis après barre

Titre ou diplôme requis	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
104 - Doctorat	10	10	4
106 - Diplôme PostSecondaire 5 ANS ou +	1	1	0
110 - Grade Master	9	9	4
120 – CPE Titulaire – Ancien titulaire	1	1	1

122 - Master MEEF	79	77	27
123 - Autre Master	57	56	25
234 - Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	1	1	1
242 - Licence	24	24	4
243 - M1 ou équivalent	19	19	7
258 - Enseignant Titulaire - Ancien Titulaire.	1	0	0
264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans	2	2	0
276 - Inscription en M2 ou équivalent	2	2	2

Année de naissance après barre

Année de naissance	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
1969	1	1	1
1970	1	1	0
1971	1	1	0
1972	2	2	0
1973	1	1	0
1975	1	1	0
1976	4	4	2
1977	1	1	0
1978	1	1	1
1979	4	4	1
1980	5	4	2
1981	2	2	1
1982	7	7	2
1983	3	3	1
1984	8	8	3
1985	10	10	5
1986	6	6	0
1987	3	3	0
1988	7	7	3
1989	7	6	2
1990	9	9	3

1991	13	13	3
1992	10	9	1
1993	13	13	8
1994	7	6	2
1995	11	11	4
1996	10	10	3
1997	21	21	10
1998	13	13	7
1999	9	9	4
2000	6	6	1
2001	2	2	0
2002	2	2	1
2003	5	5	4

Notes totaux min/max après barre

Présents					Admis			
Matière	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
Epreuve prof. Histoire	4.00	20.00	8.00	40.00	12.00	12.00	24.00	40.00
Epreuve prof. Géographie	4.00	20.00	8.00	40.00	13.00	20.00	26.00	40.00

Répartition des notes après barre

Matière	Notes	Nb. présents	Nb. admis
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	4 <= note < 5	1	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	5 <= note < 6	4	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	6 <= note < 7	6	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	7 <= note < 8	7	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	8 <= note < 9	9	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	9 <= note < 10	7	0

1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	10 <= note < 11	9	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	11 <= note < 12	6	2
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	12 <= note < 13	11	2
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	13 <= note < 14	9	9
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	14 <= note < 15	4	4
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	15 <= note < 16	7	7
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	16 <= note < 17	3	3
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	17 <= note < 18	3	3
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	18 <= note < 19	4	4
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	19 <= note < 20	4	4
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	= 20	1	1
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	4 <= note < 5	3	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	5 <= note < 6	2	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	6 <= note < 7	4	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	7 <= note < 8	15	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	8 <= note < 9	11	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	9 <= note < 10	8	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	10 <= note < 11	9	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	11 <= note < 12	10	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	12 <= note < 13	7	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	13 <= note < 14	7	7
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	14 <= note < 15	7	7
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	15 <= note < 16	9	9
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	16 <= note < 17	4	4
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	17 <= note < 18	2	2
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	18 <= note < 19	4	4
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	19 <= note < 20	2	2
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	= 20	3	3

Moyenne épreuve/matière après barre

Matière	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis	Moy présent s	Moyennedes admis	Ecart type présents	Ecart type admis
Epreuve prof. Histoire	97	95	37	11.34	15.38	3.94	2.29
Epreuve prof. Géographie	109	107	38	11.10	15.58	3.97	2.16

Répartition par académie après barre

Code	Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A02	Académie d'Aix-Marseille	7	7	2
A03	Académie de Besançon	3	3	0
A04	Académie de Bordeaux	9	9	5
A06	Académie de Clermont-Ferrand	3	3	2
A07	Académie de Dijon	1	1	0
A08	Académie de Grenoble	11	10	5
A09	Académie de Lille	5	5	2
A10	Académie de Lyon	17	17	7
A11	Académie de Montpellier	12	12	5
A12	Académie de Nancy-Metz	4	4	2
A13	Académie de Poitiers	1	1	1
A14	Académie de Rennes	3	3	1
A15	Académie de Strasbourg	5	5	3
A16	Académie de Toulouse	10	10	5
A17	Académie de Nantes	6	6	3
A18	Académie d'Orléans-Tours	1	1	0
A19	Académie de Reims	3	3	3
A20	Académie d'Amiens	13	12	4
A21	Académie de Limoges	1	1	1
A23	Académie de Nice	6	5	2
A27	Académie de Corse	4	4	0
A28	Académie de La Réunion	13	13	5
A31	Académie de Martinique	3	3	0

A32	Académie de Guadeloupe	2	2	0
A40	Académie de Nouvelle-Calédonie	8	8	0
A41	Académie de Polynésie Française	5	5	1
A43	Académie de Mayotte	5	5	4
A70	Académie de Normandie	5	5	2
A90	SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	40	39	10

L'admission au CAER

Répartition par sexe après barre

	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
FEMME	118	115	65
HOMME	91	88	60

Répartition par profession après barre

Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
4000 - Maître contr.et agréé rem tit	3	3	1
4001 - Maître contr.et agréé rem ma	28	28	17
4002 - Maître délégué	178	172	107

Titres et diplômes requis après barre

Titre ou diplôme requis	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
001 - Dispense accordée au titre de: Parent de 3 enfants	1	1	1
104 – Doctorat	10	10	5
106 - Diplôme PostSecondaire 5 ANS ou +	6	6	3
110 - Grade Master	10	10	4
122 - Master MEEF	62	60	43
123 - Autre Master	68	66	40
234 - Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	2	2	1

242 – Licence	21	20	11
243 - M1 ou équivalent	22	22	14
261 - Diplôme PostSecondaire 3 ans	1	1	0
264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans	2	2	2
280 - Inscription en M1 ou équivalent	1	1	0
720 - Titre classe niveau 7	1	1	0
728 - Diplôme classe niveau 7	1	1	1
729 - Diplôme classe niveau 8	1	0	0

Année de naissance après barre

Année de naissance	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
1967	2	2	2
1970	3	3	1
1971	3	3	0
1972	2	2	2
1973	1	1	0
1974	1	1	1
1975	4	4	2
1976	4	4	3
1977	3	3	0
1978	4	3	1
1979	2	2	1
1980	3	3	0
1981	4	4	3
1982	3	2	1
1983	3	3	0
1984	3	3	2
1985	6	6	5
1986	3	3	2
1987	6	6	1
1988	12	12	6
1989	11	10	6
1990	9	9	5

1991	12	11	8
1992	11	11	9
1993	6	6	4
1994	13	13	7
1995	19	18	12
1996	18	17	12
1997	16	16	10
1998	13	13	11
1999	6	6	5
2000	2	2	2
2001	1	1	1

Notes totaux min/max après barre

Présents					Admis			
Matière	Note Mini	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
Epreuve prof. Histoire	5.00	20.00	10.00	40.00	9.00	20.00	18.00	40.00
Epreuve prof. Géographie	2.00	20.00	4.00	40.00	9.00	20.00	18.00	40.00

Répartition des notes après barre

Matière	Notes	Nb. présents	Nb. admis
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	5 <= note < 6	3	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	6 <= note < 7	6	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	7 <= note < 8	5	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	8 <= note < 9	11	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	9 <= note < 10	15	1
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	10 <= note < 11	3	3
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	11 <= note < 12	5	5
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	12 <= note < 13	6	6

1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	13 <= note < 14	3	3
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	14 <= note < 15	10	10
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	15 <= note < 16	5	5
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	16 <= note < 17	11	11
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	17 <= note < 18	3	3
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	18 <= note < 19	4	4
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	19 <= note < 20	6	6
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	= 20	2	2
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	2 <= note < 3	1	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	5 <= note < 6	4	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	6 <= note < 7	8	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	7 <= note < 8	8	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	8 <= note < 9	10	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	9 <= note < 10	11	3
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	10 <= note < 11	9	9
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	11 <= note < 12	6	6
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	12 <= note < 13	10	10
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	13 <= note < 14	8	8
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	14 <= note < 15	10	10
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	15 <= note < 16	3	3
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	16 <= note < 17	3	3
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	17 <= note < 18	5	5
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	19 <= note < 20	2	2
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	= 20	2	2

Moyenne épreuve/matière après barre

Matière	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis	Moy. présents	Moyenne des admis	Ecart type présents	Ecart type admis
Epreuve professionnelle Histoire	102	98	59	11.97	14.80	4.20	2.83
Epreuve professionnelle Géographie	107	105	66	11.16	13.54	3.99	2.94

Répartition par académie après barre

Code	Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A02	Académie d'Aix-Marseille	12	12	8
A03	Académie de Besançon	5	5	3
A04	Académie de Bordeaux	6	5	4
A06	Académie de Clermont-Ferrand	1	1	0
A07	Académie de Dijon	4	4	2
A08	Académie de Grenoble	12	12	4
A09	Académie de Lille	17	16	8
A10	Académie de Lyon	16	15	11
A11	Académie de Montpellier	7	7	4
A12	Académie de Nancy-Metz	6	6	3
A13	Académie de Poitiers	5	5	4
A14	Académie de Rennes	3	2	2
A15	Académie de Strasbourg	2	2	1
A16	Académie de Toulouse	4	4	2
A17	Académie de Nantes	19	18	15
A18	Académie d'Orléans-Tours	9	9	7
A19	Académie de Reims	4	4	1
A20	Académie d'Amiens	4	4	3
A23	Académie de Nice	2	2	1
A28	Académie de La Réunion	6	6	4
A33	Académie de Guyane	1	1	0
A40	Académie de Nouvelle-Calédonie	2	2	0
A41	Académie de Polynésie Française	6	6	2
A70	Académie de Normandie	7	6	3
A90	SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	47	47	33

II – L'épreuve d'admissibilité de la session 2026

Les modalités de l'épreuve écrite d'admissibilité des concours internes du CAPES et du CAER 2026 sont précisées par l'arrêté du 25 janvier 2021. L'épreuve consiste dans la réalisation d'un dossier de RAEP.

Le RAEP (ou dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) est établi par le candidat. Il s'agit d'un dossier non anonyme. Soumis à une double correction, il est noté de 0 (note éliminatoire) à 20. Nous renvoyons en particulier à l'annexe IV de l'arrêté précité qui en précise les attentes. Les éléments d'analyse de la session 2026 qui suivent conservent toute leur pertinence pour la préparation de l'épreuve écrite d'admissibilité de la session 2027.

LA LECTURE ATTENTIVE DU RAPPORT DU JURY EST INDISPENSABLE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DU JURY : À LA SESSION 2026, PRÈS DE 9% DES DOSSIERS ONT ÉTÉ DECLARÉS IRRECEVABLES EN RAISON DU NON-RESPECT DES CONSIGNES RÉGLEMENTAIRES. TENU PAR LE RESPECT DES NORMES, LE JURY N'EN REGRETTE PAS MOINS QUE DES CANDIDATS SOIENT ÉCARTÉS AVANT MÊME D'ÊTRE ÉVALUÉS.

1 – Rappel des consignes réglementaires de conception du dossier.

Cette année encore, le jury se réjouit de constater que les consignes matérielles et de présentation ont été respectées par le plus grand nombre de candidats. Toutefois, encore 112 dossiers (sur 1252 au total, soit 8,9%) — un chiffre en hausse par rapport à la session précédente — **n'ont pu être retenus car les candidats se sont affranchis des règles définies par le *Bulletin officiel***. Sur ces 112 dossiers, 96 ont été déclarés **hors-normes (HN)** et 16 **erreurs d'inscription** (RAEP déposé dans l'autre discipline que celle de l'inscription au concours). Ceci est regrettable, frustrant pour les candidats concernés qui ont consacré leurs efforts à se préparer à cette épreuve et rendu un dossier, et pour les membres du jury qui ne peuvent réaliser un travail d'évaluation de fond.

Le jury tient donc à rappeler aux candidats que pour que leur dossier soit recevable (et ne pas être déclaré hors-normes), **il est impératif** que :

- la discipline mentionnée par le candidat lors de son inscription corresponde à celle de la séquence effectivement décrite. Un dossier contenant une séquence d'histoire alors qu'il a été déclaré en géographie (ou inversement) est irrecevable : il est alors considéré comme une **erreur d'inscription** ;
- le dossier soit authentifié par le candidat, c'est-à-dire qu'il comporte la **signature** de ce dernier
L'absence de cet élément invalide le dossier qui est alors considéré comme hors-normes (HN) ;

- le dossier ne dépasse pas **huit pages** en respectant les normes typographiques (taille des caractères) et de mise en page (marges)¹ et en se limitant **strictement à deux pages pour la première partie et à six pages pour la seconde**. Un dossier dont le nombre de pages excède ces limites et/ou ne respecte pas les règles est irrecevable : il est alors considéré comme **hors-normes** ; il est inutile d'introduire un sommaire dans un dossier RAEP ou encore un CV ;

- les **annexes** soient en nombre raisonnable, comprenant **dix pages maximum** (sinon le dossier est considéré comme hors-normes) et en lien avec la situation décrite dans les six pages. Les situations d'apprentissage, les objectifs, les progressions, les résultats de la réalisation doivent être mentionnés dans la deuxième partie (soit les six pages) du dossier. Les annexes ne peuvent être utilisées par le candidat pour approfondir les éléments qu'il n'aurait pas pu exposer dans les 6 pages. Les annexes permettent seulement d'illustrer le propos contenu dans les 6 pages ; il ne s'agit pas d'un complément.

Nous attirons l'attention des futurs candidats sur le fait que les dossiers de candidats portant sur l'enseignement pluridisciplinaire d'histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) ne seront pas acceptés et seront également déclarés hors-normes.

Nous conseillons enfin aux candidats de vérifier que le passage de leur fichier traitement de texte à une exportation sous format PDF n'entraîne pas une modification de la pagination amenant à ce que celle-ci excède le nombre de pages autorisées pour le dossier proprement dit (huit pages) et les annexes (dix pages).

Annexes : à utiliser avec précaution

« À son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury » (arrêté du 25 janvier 2021 annexe IV). C'est pourquoi il convient de se montrer particulièrement vigilant dans leur choix en suivant quelques principes.

Les annexes sont facultatives et ne constituent pas le cœur de l'évaluation du dossier RAEP. Elles **ont pour but d'illustrer l'analyse proposée par le candidat, mais non de la prolonger**. Ces annexes ne doivent pas comporter en leur sein d'analyse ou de commentaire. Leur nombre doit être réduit : les documents « ne sauraient excéder dix pages ». Dix pages d'annexes au maximum sont autorisées. Au-delà de dix pages, le dossier est hors norme.

Sont recevables les éléments suivants, à condition qu'ils soient en lien explicite avec la réalisation pédagogique décrite dans les six pages :

- les travaux réalisés par les élèves (anonymisés) et éventuellement évalués par le professeur ;
- les supports documentaires (précisément référencés) et les fiches d'activité à destination des élèves. Le cas échéant, le professeur aura soin de traduire en français les travaux en langue étrangère ou régionale. En l'absence de cette traduction, le dossier sera non recevable et donc considéré comme hors norme.

¹ Ces règles sont précisées dans l'arrêté du 25 janvier 2021 susnommé et auquel nous renvoyons. Le texte devra être dactylographié en Arial 11, interligne simple. Les marges devront respecter ces dimensions : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; pas de retrait en début de paragraphe.

- les images d'élèves au travail sous réserve du respect du cadre légal (droit à l'image, droit à la propriété intellectuelle...).

En revanche, **une progression détaillée mentionnant les connaissances et les compétences visées, une fiche récapitulative analysant la séquence ou la séance, une bibliographie ou un texte scientifique permettant de faire l'économie d'un développement scientifique ne sont pas prises en compte par le jury.**

En résumé, il est conseillé de veiller au nombre des documents en annexe et à ce qu'ils soient bien en relation avec la situation professionnelle décrite. La présence d'un extrait du cahier de texte où figure la séance d'enseignement enseigné ou observé, ainsi que celle de documents utilisés en classe correspondent aux préconisations de l'arrêté du 25 janvier 2021.

2 – Le RAEP, un écrit personnel, authentique, original, et structuré.

Le dossier RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) est un **écrit personnel, vérifiable et clairement organisé**. Le jury a apprécié que les dossiers présentent dans l'ensemble un bon niveau d'expression. Il attend en effet de futurs professeurs qu'ils utilisent les normes typographiques ou la ponctuation à bon escient et évitent les fautes d'orthographe et de grammaire. Certains dossiers comportaient cette année encore des fautes nombreuses qu'une relecture attentive aurait permis d'éliminer.

Le jury invite également à ne pas confondre **la citation** d'un auteur (qui doit être dûment présentée comme telle) et **le plagiat** :

-La **citation** d'un auteur est légitime et peut s'avérer utile : elle obéit à des règles de présentation claires (citation entre guillemets, coupes signalées par des crochets et points de suspension, référence de l'origine placée en note de bas de page...). Toute citation non explicitement indiquée par des guillemets et référencée par un appel de note est considérée comme un plagiat et entraîne le rejet du dossier sans préjuger d'autres conséquences réglementaires.

-Le **plagiat**, soit s'attribuer un écrit dont le candidat n'est pas l'auteur, est une imposture qui **conduit systématiquement à la mise à l'écart du dossier et l'attribution de la note de 1/20**. Le plagiat **expose en outre le candidat à des sanctions administratives** : un rapport de plagiat est établi sur chaque situation constatée et un courrier recommandé est adressé par la DGRH à chaque candidat concerné dans le cadre d'une procédure contradictoire préalable. À la suite des explications du candidat remises par écrit, le jury apprécie la réponse qu'il convient de donner. Le jury rappelle donc l'interdiction formelle de copier / coller des extraits d'ouvrages ou de sites internet, qu'ils soient scientifiques, didactiques ou pédagogiques, sans identification de ces emprunts (indiqués par des guillemets et référencés par un appel de note) et sans au préalable avoir introduit ces citations, en d'autres termes expliquer pourquoi elles sont nécessaires à l'argumentation.

La pratique du plagiat et l'usage de l'IA dans le cadre de la rédaction du dossier RAEP –comme s'il s'agissait de la rédaction personnelle de l'auteur- sont rigoureusement contraires à l'éthique de l'enseignement et à la posture morale de tout enseignant qui plus est ambitionnant d'être titularisé. Nous rappelons ici le devoir d'exemplarité qui s'impose au professeur. La sincérité de la démarche exposée dans le dossier est essentielle et structurante puisqu'elle amène le candidat à exposer une activité professionnelle et une séquence pédagogique originales, non formatées ou standardisées, qu'il s'efforce d'explicitier et de valoriser.

Le dossier RAEP se structure en **deux parties** suivies éventuellement d'annexes : deux pages consacrées au parcours professionnel du candidat, six pages d'analyse pédagogique. Il convient de veiller à la mise en page, souvent trop compacte, qui gagnerait à être plus aérée. Pour en faciliter la lecture, il est préférable de bien en faire apparaître les différentes parties (titres...).

3 - Parcours professionnel (deux pages) : le jury attend un regard réflexif et non un *curriculum vitae*.

Comme les années précédentes, cette première partie du dossier a parfois été confondue par les candidats avec un *curriculum vitae*. Le jury rappelle que dans cette partie « *le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.* » (Arrêté du 25 janvier 2021, annexe IV). On attend donc un regard réflexif sur quelques étapes bien identifiées du parcours du candidat qui lui ont permis d'acquérir ou d'engager l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur d'histoire-géographie.

Le candidat peut librement choisir les expériences qui lui semblent les plus significatives. En veillant à éviter toute emphase et toute présentation téléologique de son parcours, il est invité à produire un récit authentique, sobre et indiquant précisément quelles compétences il a pu développer et à quels degrés.

On attend que le propos soit articulé avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (référentiel paru au *Bulletin officiel* du 25 juillet 2013). Si le jury se réjouit que des candidats se réfèrent au référentiel, il constate toutefois que d'autres, encore nombreux, l'ignorent. Pour autant, un candidat ne doit pas chercher à couvrir artificiellement l'intégralité de celui-ci. Il doit mettre en avant les quelques compétences qu'il a **réellement** développées afin de permettre au jury de mesurer la pertinence de la présentation faite en contextualisant celle-ci.

S'agissant d'un concours de recrutement de professeurs d'histoire et de géographie, il est évidemment nécessaire que la première partie du RAEP fasse état d'une articulation claire avec nos disciplines. Celle-ci peut prendre appui sur la formation universitaire du candidat qu'il faut faire apparaître succinctement, sur son expérience de la classe sans pour autant procéder à l'énumération fastidieuse des différents postes exercés, sur sa réflexion autour des finalités de l'enseignement de l'histoire et de la géographie... Les possibilités sont multiples.

4 - Analyse d'une réalisation pédagogique (six pages) : le cœur du dossier RAEP.

Dans cette seconde partie, « *le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité [...]. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter* » (arrêté du 25 janvier 2021, annexe IV).

Comme les années précédentes, le jury rappelle que, dans le RAEP, **l'analyse d'une situation concrète mise en œuvre par le candidat** a une valeur discriminante. Cette partie – en histoire ou en géographie- doit permettre au jury d'appréhender les pratiques professionnelles et la capacité d'analyse et de réflexion du candidat. Les RAEP s'appuyant sur la présentation d'une observation de séance (sans mise en œuvre par le candidat) ou une simple projection de celle-ci ont montré une insuffisante analyse des enjeux pédagogiques et didactiques propres à cette séance. De ce fait, ces RAEP n'ont pas répondu aux attendus de l'épreuve.

Le candidat conserve la liberté de présenter une séquence ou une séance. Toutefois, à la lecture des dossiers, le jury constate que la présentation d'une séance est plus pertinente et le jury recommande ce choix car il permet au candidat de montrer comment il met ses compétences professionnelles au service des élèves. Il convient d'en énoncer clairement le titre ainsi que le niveau dans lequel elle a été menée. Elle doit en tout cas relever soit de l'histoire, soit de la géographie, selon le choix effectué lors de l'inscription, et non d'un autre enseignement, qu'il soit pluridisciplinaire (HGGSP) ou connexe (EMC, EMI...), au risque de voir le dossier rejeté. Dans le cas d'une proposition concernant le premier degré ou le post-bac, elle doit impérativement faire le lien avec une pratique professionnelle du second degré : contenus essentiels, savoir-faire mis en œuvre, apprentissages des élèves, démarche de l'historien ou du géographe. Une séance présentée en LP (lycée professionnel) devra impérativement proposer une analyse de son contenu en faisant un lien explicite avec les programmes de collège ou de LGT (lycée général et technologique).

Dans cette partie, le jury attend que les candidats aillent au-delà d'une description factuelle d'une situation professionnelle et fassent preuve d'analyse et de recul critique. Les précédents rapports ont clairement exposé les attentes du jury et ces dernières n'ont pas changé. Un candidat pourra donc s'y reporter utilement cette année encore. Ne seront mentionnés ici que quelques points essentiels.

- Le jury rappelle tout d'abord qu'un candidat aux concours internes du CAPES / CAER d'histoire-géographie ne peut négliger **la partie scientifique de son dossier**. On attend que soient mises en avant et exploitées les notions essentielles et quelques références précises, actualisées et maîtrisées relatives à la situation d'enseignement exposée (repères, événements, acteurs, échelles, etc.). Ces références doivent permettre de faire ressortir les enjeux didactiques et d'orienter ou d'appuyer la mise en œuvre pédagogique décrite ensuite. Ces notions et références méritent d'être exprimées dans une langue claire et accessible, évitant un jargon ou un vocabulaire abscons qui, souvent, vise surtout à masquer les lacunes scientifiques du candidat. La réussite de l'exercice repose dans une large mesure sur la capacité du candidat à **tisser un lien explicite articulant les volets scientifique, didactique et pédagogique de son propos**, au moyen d'une problématique clairement posée. Le jury n'attend pas un cours d'histoire ou de géographie à destination du jury. Une simple bibliographie ou une liste exhaustive de références ne constituent pas une partie scientifique. **L'absence ou la faiblesse de la partie scientifique est rédhibitoire.**

- Le jury attend **une analyse didactique et pédagogique** et non le simple récit ou tableau récapitulatif de la situation d'enseignement retenue par le candidat. Les dimensions didactiques demeurent fragiles dans nombre de dossiers : cette dimension doit être obligatoirement travaillée par les candidats. Il est attendu du candidat qu'il formule, éclaire et discute ses choix en termes de savoirs, de savoir-faire (compétences, capacités, ...) et de démarches. Nous rappelons ici qu'« enseigner c'est choisir » : l'analyse de la séance relève donc d'une justification des choix opérés et de leurs implications pour les élèves. De même, on attend que les compétences et/ou capacités disciplinaires soient bien identifiées et que les situations d'apprentissage conçues permettent effectivement de les faire travailler par les élèves. Cela implique leur sélection et leur hiérarchisation. Le jury attend également du candidat **qu'il contextualise sa proposition** : à la lecture, il doit savoir quelle place la proposition occupe dans la programmation et dans la progression du candidat, à quel niveau de classe et à quels élèves elle s'adresse, dans quel environnement elle se déploie...

Trop de candidats s'abstiennent de présenter ces éléments contextuels sans lesquels aucune analyse ne peut être réalisée. Encore trop peu de candidats justifient leurs choix pédagogiques. Les mises en activité présentées sont parfois trop ou, inversement, pas suffisamment ambitieuses.

De même **la réflexion sur les supports utilisés** mérite souvent d'être précisée. À titre d'exemple, l'usage du manuel, s'il peut être tout à fait pertinent en classe, nécessite ainsi que soient précisés ses objectifs au regard de la démarche pédagogique choisie par le professeur et des supports présents dans l'ouvrage. L'évaluation, trop souvent absente, fait encore rarement l'objet d'une analyse pertinente.

Le jury attend des candidats qu'ils montrent de manière explicite **la place occupée par les élèves** dans la situation proposée : sont-ils mis en activité ? De quelle(s) façon(s) ? Pour quelle(s) raison(s) ? Pour quels résultats ? Avec quelle remédiation ? Quelle prise en compte de la diversité ? ...

- Il convient d'éviter une présentation trop formelle de la séquence (ou de la séance), ressemblant à une énumération de compétences vide de sens que les situations d'apprentissage adoptées ne permettent pas de travailler. Trop souvent, les candidats décrivent une séance sans recul et la question du sens des apprentissages semble évacuée.

-Le jury attache enfin une grande importance à l'authenticité et au réalisme du propos. Il refuse que des candidats mentionnent par exemple des dispositifs ou des situations d'apprentissage dont ils méconnaissent les tenants et les aboutissants. Il invite chacun à se défier d'une telle approche, bien loin de la réalité du métier et de l'exercice d'analyse professionnelle auquel il convie les candidats. Les correcteurs, qui sont des praticiens chevronnés, n'attendent pas la conformité à un modèle pédagogique supposé, mais la capacité à formuler des choix conscients et à en rendre compte de manière objective, dans l'intérêt des élèves et selon une valorisation intelligente des acquis de l'expérience professionnelle. Une approche réflexive du métier d'enseignant en histoire-géographie est attendue, à partir des cas concrets exposés. Les considérations générales ou trop techniques sont à éviter. La rédaction du RAEP doit être envisagée comme une étape importante et intéressante dans une carrière d'enseignant.

Dans cette perspective, il est recommandé, par exemple de ne pas s'appesantir à l'excès sur la problématique des élèves à besoins particuliers si cela n'a pas de lien avec la situation d'enseignement exposée, ni d'abuser de termes didactiques non maîtrisés par le candidat (tâche complexe, carte mentale, évaluation formatrice, classe puzzle...). Invoquer la classe inversée ou le travail en îlots bonifiés sans en identifier la plus-value pédagogique ne garantit pas l'admissibilité. Enfin, il convient d'être mesuré dans ses propos, d'éviter par exemple certains déterminismes : l'appartenance à un milieu défavorisé ne conduit pas forcément à la difficulté scolaire. Le jury attend du candidat qu'il maîtrise ce dont il parle et qu'il soit capable de faire comprendre le sens des choix qu'il a effectués, ces derniers traduisant à la fois les attentes des programmes, le contexte de la classe et une posture de professeur.

III – L'épreuve orale d'admission de la session 2026

Pour préparer l'épreuve orale de la session 2026, nous invitons les futurs candidats à se reporter aux précédents rapports de jury du CAPES interne / CAER. Les éléments qu'ils indiquent conservent toute leur pertinence.

Les modalités de l'épreuve orale d'admission ont été précisées par l'arrêté du 25 janvier 2021. Il est important que les candidats en prennent connaissance afin qu'ils ne découvrent pas le format de l'épreuve le jour de l'oral. Cette épreuve est ici présentée et ses quatre temps méthodiquement explicités.

Les conseils donnés précédemment pour l'épreuve d'admissibilité fournissent aussi des données utiles pour se préparer à l'oral.

1 – Le format de l'épreuve orale.

L'épreuve orale consiste à analyser une situation d'enseignement prenant « appui sur un dossier proposé par le jury »². Ce dossier porte sur la discipline (histoire ou géographie) qui n'a pas été choisie par le candidat pour son RAEP. Le CAPES et le CAER étant des concours de recrutement de professeurs de collège et de lycée, le sujet peut concerner n'importe quel niveau d'enseignement, aussi bien du collège, du lycée général que technologique, indépendamment des parcours des candidats. Le niveau d'enseignement est toujours mentionné dans le libellé du sujet. Rappelons ici que les sujets proposés ne portent pas sur l'enseignement de spécialité HGGSP.

Comme le précisaient déjà les rapports précédents, « *le candidat dispose de deux heures de préparation pour traiter les consignes figurant sur la première page du dossier proposé par le jury. Il n'a accès à aucune documentation en dehors du dossier lui-même* ».

L'oral dure une heure au maximum précédé donc du temps de préparation de deux heures.

À l'heure indiquée sur leur convocation, **les candidats sont accueillis au bâtiment K du lycée Oehmichen de Châlons-en-Champagne par l'équipe du secrétariat général**. Ils sont invités à déposer leurs affaires personnelles dans des contenants fermés, conservés durant tout le temps de la préparation et de l'épreuve dans une salle sécurisée. À l'issue de l'épreuve, les candidats récupèrent leurs affaires. Ils sont également autorisés à conserver le sujet sur lequel ils ont composé et leurs notes.

Le secrétariat général réunit les candidats convoqués au même horaire pour un rappel de l'épreuve, de son format et des conditions de préparation. Puis les candidats sont conduits dans les salles de préparation où le sujet leur est remis et où ils composent. À l'issue du temps de préparation de deux heures, puis d'une possibilité de pause technique, les candidats sont amenés devant la salle de leur interrogation où les attendent, à la porte, les présidents de commission. Le concours étant public, des auditeurs peuvent assister à l'épreuve. Ils ne communiquent jamais avec les candidats et leur présence dans les salles de commission en « auditeur libre » comme dans le bâtiment dédié au concours obéit à un strict protocole.

Accueillis par les trois membres de leur jury, les candidats prennent le temps de s'installer et donnent le top départ de leur épreuve. Il est conseillé aux candidats de prévoir un chronomètre ou une montre (non connectée) pour veiller à la durée de l'exposé.

² La liste des sujets proposés à la session 2026 est donnée dans l'annexe 1 de ce rapport. Le jury met à disposition des candidats des exemples de sujets des sessions 2022, 2023, 2024 et 2025 consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : <http://hg.ac-besancon.fr/2022/05/15/capes-interne-hg-sujets-des-epreuves-orales-session-2022/> (voir aussi l'annexe de ce rapport, p. 45)

Chaque candidat dispose d'abord de 15 minutes au maximum pour délivrer son propos. Cette règle, inscrite au *Bulletin officiel*, s'impose à tous. Face aux difficultés de nombreux candidats à gérer convenablement leur temps, le jury s'est parfois vu contraint d'interrompre des exposés trop longs. De même, un exposé écourté n'est pas conforme aux attentes de l'épreuve : une brillante seconde partie d'épreuve, avec une réussite dans les trois entretiens, ne pourra compenser intégralement cette erreur initiale. Le jury rappelle que la gestion du temps disponible est une compétence professionnelle dont la maîtrise entre fort logiquement en ligne de compte dans l'évaluation à l'oral.

À l'issue de ces 15 minutes, le candidat est invité à un entretien de 45 minutes au maximum avec les membres du jury. Outre la reprise de l'exposé du candidat qui occupe quinze minutes (**entretien 1**), ce moment de l'épreuve est l'occasion pour le jury d'élargir son regard à « *certain aspects de l'expérience professionnelle du candidat* ». Ce dernier est ainsi interrogé sur la discipline non évaluée dans le sujet d'oral dans le cadre de l'**entretien 2**, puis, avec l'**entretien 3**, sur le système éducatif de la République et le rôle de l'enseignant, et sur d'autres enseignements susceptibles d'être assurés par le professeur d'histoire-géographie, notamment l'enseignement moral et civique (EMC). Le cas échéant, des liens peuvent être évoqués avec l'enseignement de spécialité HGGSP.

Le jury insiste à nouveau sur l'importance de l'épreuve orale : affectée d'un coefficient 2, elle est décisive pour la réussite du projet d'un candidat. Il est donc essentiel de la préparer bien en amont de l'épreuve d'admission.

2- Les facteurs de réussite.

Le jury évalue rigoureusement et objectivement les différents candidats, en s'appuyant sur une grille d'évaluation commune à l'ensemble des commissions d'oral et qui est donnée en annexe du présent rapport.

Le large éventail des notes attribuées cette année (de 2/20 à 20/20) montre qu'il reste fidèle à ses principes de bienveillance et d'exigence. Attaché à la qualité du recrutement, il n'hésite pas à sanctionner les prestations trahissant des lacunes scientifiques graves, l'absence de réflexion pédagogique ou même, dans des cas rares, une posture professionnelle inadaptée. Il sait aussi apprécier la maîtrise intellectuelle et les qualités pédagogiques de nombreux candidats auxquels il attribue d'excellentes notes.

Quelques constats régulièrement rappelés restent valables et peuvent inspirer une préparation efficace des prochaines épreuves. Les conseils édictés dans les rapports de jury précédents conservent toute leur pertinence. Par souci de synthèse, le présent document ne met l'accent que sur cinq aspects essentiels.

- **Le jury attend une bonne maîtrise des enjeux et des contenus scientifiques des disciplines enseignées.**

Les candidats postulent au CAPES et au CAER d'histoire-géographie. Ils ne doivent donc pas être surpris que le jury cherche à évaluer la maîtrise de ces disciplines. Une connaissance satisfaisante des fondements épistémologiques, des notions et des démarches de celles-ci conforte la capacité d'analyse des situations proposées et permet de formuler des choix pédagogiques pertinents. Trop de candidats se contentent de paraphraser les textes scientifiques, sans apport personnel ni approfondissement sur les débats historiographiques/géographiques liés aux enjeux scientifiques du sujet, souvent mal identifiés. Les liens entre textes scientifiques et sujet ne sont pas toujours établis. Le jury rappelle aux candidats que le mot « enjeux » invite à se demander pourquoi on enseigne tel ou tel chapitre/objet d'étude. Cette maîtrise des enjeux et contenus scientifiques doit être perçue dès les premiers moments de l'exposé : elle montre que le candidat sait définir précisément les termes et enjeux du sujet. Ainsi, un sujet « enseigner l'énergie, une ressource à

ménager et à mieux utiliser » en classe de 5^e suppose d'abord de définir la notion de ressource pour réaliser le travail demandé sur le dossier.

Le jury déplore souvent que ne soient pas toujours connus les travaux fondamentaux portant sur les sujets proposés, lesquels sont pourtant des questions enseignées dans les établissements scolaires. L'évocation d'un auteur ou d'un titre d'ouvrage ne suffit pas si elle ne s'accompagne pas d'une connaissance de son contenu. De même, les imprécisions et la méconnaissance du vocabulaire exposent les candidats à des difficultés sérieuses. Le jury ne peut que s'inquiéter lorsqu'une définition proposée aux élèves (transition, génocide, « Grandes découvertes », maritimisation, mondialisation, migrations, risques, État, monarchie parlementaire, roi absolu, république, loi par exemple) est floue ou erronée. Il n'accepte pas que les repères chronologiques et spatiaux attendus d'élèves ne soient pas maîtrisés (les régimes politiques en France, les grandes périodes de l'histoire, Europe/Union européenne, Royaume-Uni/Grande-Bretagne/Angleterre) de même que la connaissance des événements (la bataille de Waterloo, la crise de 1929 par exemple) ou des acteurs afférents à une période (Napoléon par exemple) ou les espaces (les territoires ultramarins par exemple) concernés par un phénomène géographique (métropolisation, littoralisation les évolutions démographiques par exemple).

En géographie, le jury constate que la démarche de l'étude de cas demeure insuffisamment maîtrisée. De nombreux candidats confondent étude de cas et simple exemple illustratif, attestant ainsi d'une absence de maîtrise de la logique inductive attendue. Le positionnement de l'étude de cas dans la séquence, sa fonction dans la construction des apprentissages ainsi que les modalités de mise en perspective restent souvent imprécises ou artificielles.

Il rappelle donc que la maîtrise des connaissances de base et des grandes notions et concepts utilisés en histoire et en géographie, définis dans les dictionnaires spécialisés ou dans des lexiques est indispensable à l'exercice du métier et, partant, à l'obtention du concours.

- **Le jury mesure la pertinence de la réflexion didactique et pédagogique.**

Le jury attend du candidat une démarche réflexive et qu'il établisse un lien clair entre la dimension scientifique et la dimension didactique du sujet proposé. Présentant un concours interne, les candidats doivent pouvoir puiser dans leurs expériences professionnelles et faire état de leur réflexion sur leurs pratiques. Dans sa proposition pédagogique, le candidat doit montrer qu'il maîtrise la construction de sa séquence. Il est donc clairement invité à livrer une présentation globale de celle-ci. Dans le même temps le jury lui conseille de préciser son propos en développant au sein de cette dernière un exemple de séance avec sa scénarisation pédagogique, sa réflexion sur les supports pédagogiques retenus, ses choix de travail avec les élèves.

Le jury invite les candidats à faire preuve de précision dans le maniement des notions didactiques et des outils mobilisés. Certaines confusions persistent entre différents types de productions graphiques ou visuelles — « carte mentale », « schéma heuristique », « schéma fléché » ou « sketchnote » — alors même que leur fonctions pédagogiques et intérêts didactiques diffèrent. La mobilisation d'un lexique didactique spécialisé ne peut se substituer à une réflexion précise sur les apprentissages effectivement construits par les élèves.

Ce que font les élèves doit apparaître dans le propos du professeur. Les examinateurs interrogeront le candidat sur le « comment » et le « pourquoi » des choix indiqués. À cet égard, le jury a pu regretter que certains candidats oublient la double page du manuel scolaire ou aient un regard trop peu critique sur celle-ci, tenant un propos général déconnecté des documents du dossier.

Le jury constate une tendance des candidats à mobiliser un vocabulaire pédagogique abondant sans que celui-ci ne soit toujours véritablement mis au service des apprentissages. Des notions telles que « différenciation », « étayage », « classe puzzle », « co-construction de la trace écrite », « travail

collaboratif/coopératif », etc.³ sont fréquemment convoquées, mais leur usage demeure trop souvent purement déclaratif et insuffisamment justifié. Le recours à ces dispositifs ne saurait constituer une fin en soi : il importe avant tout que les candidats soient en mesure d'explicitier les objectifs poursuivis, les modalités concrètes de mise en œuvre et les bénéfices attendus pour les élèves.

Le jury rappelle que la qualité d'une proposition pédagogique ne repose pas sur sa sophistication apparente mais sur sa cohérence, notamment entre les objectifs visés et la/les situations d'apprentissage présentée(s), et sur sa lisibilité. Les prestations les plus convaincantes sont souvent celles dans lesquelles les candidats identifient clairement ce qu'ils souhaitent faire apprendre aux élèves, les compétences mobilisées et les modalités permettant de vérifier les acquisitions. Une réflexion simple mais solidement argumentée sur les apprentissages attendus apparaît plus pertinente qu'une juxtaposition de dispositifs pédagogiques insuffisamment maîtrisés.

Le jury regrette à cet égard que les élèves puissent être absents du propos. Il rappelle que chaque sujet commence par le verbe « enseigner » et précise le niveau de classe concerné : le libellé et les consignes invitent ainsi clairement à ne pas se réfugier dans l'abstraction, mais à articuler la réflexion à des pratiques concrètes de classe. Dans ce cadre, la réflexion sur l'évaluation des acquis des élèves constitue un élément essentiel du métier de professeur et témoigne de la professionnalisation du candidat.

- **Le jury attend des candidats une prise en compte de la professionnalisation du métier de professeur et de son appartenance à la fonction publique.**

Il est essentiel que les candidats connaissent le métier auquel ils aspirent. L'envie d'exercer, aussi nécessaire soit-elle, ne suffit pas à le garantir et le jury invite chacun à s'emparer du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (référentiel du 01 juillet 2013-NOR : MENE 1315928A, arrêté du 1^{er} juillet 2013, paru au JO du 18 juillet 2013) et à en envisager les implications. Il attend ainsi que le candidat ne limite pas son regard aux classes dont il a la responsabilité, mais qu'il ait conscience de son appartenance à une institution, dont il doit connaître les grandes règles de fonctionnement, les évolutions et les valeurs. De même il attend une maîtrise des programmes de tous les niveaux de nos disciplines enseignées et pas uniquement de ceux auxquels le candidat a été amené à enseigner. Il importe par exemple que les candidats soient en mesure d'expliquer comment l'histoire-géographie contribue aux enseignements d'HGGSP, de défense, d'histoire des arts ; comment elle peut mobiliser les Éducatifs culturels et artistiques, au développement durable, à la défense, aux Médias et à l'Information (ÉMI) ; quel bénéfice elle tire de concours tels le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD), le Concours national de la Flamme de l'égalité, ou bien de prix comme celui « en hommage à Samuel Paty pour récompenser des travaux pédagogiques articulés aux programmes d'EMC ». Le jury attend aussi du candidat qu'il connaisse les partenaires essentiels de l'École, partenaires institutionnels, culturels, associatifs. À ce titre, la meilleure préparation reste toujours de demeurer en éveil dans son établissement scolaire, d'être curieux des expériences des uns et des autres dans la communauté éducative, en écoute de leurs collègues d'histoire-géographie ou d'autres disciplines pouvant interagir avec ces savoirs, d'être soucieux de la vie scolaire, afin de s'entourer de connaissances vécues et de bonnes pratiques.

Il importe aussi que le candidat connaisse le rôle qu'il peut jouer, en tant que professeur d'histoire-géographie, dans l'accompagnement personnalisé, les parcours éducatifs, « devoirs faits », etc. Le jury valorise les prestations qui font émerger le sens et la cohérence de cette contribution de nos disciplines à ces enseignements, éducations ou dispositifs de soutien. Il attend également que le candidat partage ses réflexions

³ Également : « mettre les élèves en autonomie », « développer l'esprit critique », « différenciation », « carte mentale », « travail distanciel », « classe inversée », « classe puzzle », « évaluation diagnostic », etc.

sur la place de l'élève dans le système éducatif ou sur le rôle de l'évaluation. De même les exigences et les modalités des examens auxquels contribuent nos disciplines (DNB, baccalauréat) doivent être maîtrisées et doivent pouvoir être explicitées par le candidat. Les ressources ne manquent pas pour s'orienter dans ces différents domaines. On ne citera ici que la page dédiée à nos disciplines sur [eduscol.education.fr](https://eduscol.education.fr/2329/histoire-geographie) (<https://eduscol.education.fr/2329/histoire-geographie>).

Le jury évalue également la connaissance et l'adhésion des candidats aux principes, aux valeurs et à la profondeur historique du système éducatif et de la République française, et leur capacité à les comprendre, à les faire vivre et les transmettre. Il ne peut se contenter d'allusions ou de périphrases qui, le plus souvent, dissimulent une fragilité inquiétante. Il ne sert ainsi à rien d'invoquer la devise républicaine si les valeurs énoncées ne sont pas appropriées ni, par exemple, distinguées des principes : les examinateurs attendent que les candidats en définissent les contenus et qu'ils aient réfléchi aux manières dont un enseignant peut les faire vivre et les faire partager au quotidien. Les enjeux et les principes d'écriture des programmes d'enseignement moral et civique (portés par les professeurs d'histoire-géographie au collège et qui leur sont fréquemment confiés au lycée) et la posture professionnelle font ainsi l'objet d'une attention particulière. Le jury peut d'ailleurs être amené à interroger des situations concrètes afin de juger l'application de notions qui peuvent être connues seulement d'un point de vue théorique. La réflexion sur la place de l'enseignant dans l'établissement scolaire est recommandée. Rappelons à cet égard que la préparation de l'oral se fait tout au long de l'année par la pratique de l'enseignement et l'expérience au quotidien d'un établissement, de ses personnels et de son fonctionnement : une pratique et une expérience sur laquelle il est bon de réfléchir.

Le jury est sensible à la maîtrise par les candidats du texte de la Constitution de la Ve (incluant son préambule) et des principes de l'État de droit démocratique, impliquant une connaissance générale de leur élaboration historique et de la situation des libertés dans le monde. Il est recommandé par ailleurs de se référer à l'apprentissage de la démocratie au sein de l'établissement à travers l'engagement sous toutes ses formes (élection et rôle du délégué de classe, conseil de la vie lycéenne, etc. Voir : <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/vie-lyceenne-41546>).

Le jury peut interroger les candidats sur le cadre réglementaire de la communication numérique et de l'utilisation du numérique en classe (connaissance du cadre RGPD, certification des compétences numériques des élèves, droits et limites de la liberté d'expression numérique dans le cadre de la classe...).

- **Le jury attend des candidats une posture professionnelle adaptée.**

Les candidats aspirent à rejoindre un corps de la fonction publique et se préparent à devenir le visage de l'État aussi bien que des professeurs de la République. À ce titre, ils doivent se montrer exemplaires et volontaires. Le jury apprécie que, dans leur grande majorité, les candidats aient une claire conscience des enjeux et ont adopté une attitude adaptée, à la fois dynamique et professionnelle. Les échanges avec le jury doivent permettre de faire émerger des qualités d'analyse, de prise de recul, de remise en question, de souplesse et de réactivité qui peuvent ne pas apparaître dans l'exposé initial. Ces capacités-là relèvent aussi de compétences professionnelles attendues d'un enseignant, elles prennent donc leur part dans l'évaluation de la prestation des candidats.

Le jury rappelle l'importance du respect des règles élémentaires de bienséance : les candidats sont tenus de s'exprimer, de se vêtir et de se tenir convenablement. Il est de même préférable d'éviter les facilités de langage (« hop », « voilà », « OK », « du coup », etc.). Les tentatives pour établir une fausse familiarité avec les examinateurs ne peuvent naturellement que desservir le candidat. Le jury regrette des attitudes inadaptées telles le candidat s'asseyant sur le bureau devant le jury, le candidat l'interpellant (« il y a un piège dans votre question ? ») ou le candidat montrant du doigt un membre du jury en sortant de la salle d'interrogation. **Le jury**

attend une posture de professeur qui est en responsabilité d'élèves et qui agit au sein d'une communauté éducative.

L'honnêteté intellectuelle interdit enfin de citer des références (ouvrages, auteurs, sites...) ou des pratiques pédagogiques non connues. Il est particulièrement inopportun de vouloir égarer le jury à l'aide de noms prestigieux lâchés au détour d'une phrase alors que quelques questions suffisent à vérifier la connaissance d'un ouvrage, d'un auteur... D'une manière générale, le jury invite chaque candidat à adopter un comportement témoignant de sa déontologie professionnelle. Il apprécie l'attention portée aux élèves, à la valorisation de leur travail, au choix de l'empathie et à l'autorité ferme mais bienveillante. Une expression claire, des phrases construites, un vocabulaire accessible mais précis sont aussi des facteurs de réussite.

- **Le jury attend des candidats un intérêt pour l'actualité des disciplines d'histoire et de géographie.**

Cet intérêt, outre qu'il permet de mesurer la place de ces disciplines dans la société, peut permettre de répondre à des questions dans la classe, de revenir sur des engagements emblématiques à la faveur d'hommages importants (comme la panthéonisation de l'historien Marc Bloch le 16 juin 2026), de s'attacher à des discours marquants de notre contemporain (à Washington le 28 août 1963, au Panthéon le 19 décembre 1964, à l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974 et le 17 septembre 1981, au Vel' d'Hiv' le 16 juillet 1995, à Kigali le 27 mai 2021), d'évoquer des thèmes annuels de festival ou de rendez-vous disciplinaires.

En lien avec cette approche culturelle, on apprécie que le candidat puisse évoquer des lectures résonnant sur les disciplines, que ses choix soient classiques ou plus novateurs, scientifiques ou littéraires : l'important est d'apporter un regard constructif et informé sur ces disciplines, fait d'empathie et d'ambition.

3 – Aide à la préparation de l'exposé (15 minutes). Retours sur la formulation du sujet et des consignes du dossier.

Au cours de la session 2026, des sujets variés ont été proposés aux candidats tant en histoire qu'en géographie : le lecteur en trouvera la liste au terme du rapport.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur **la formulation des sujets**. Le plus souvent, l'intitulé couvre un thème ou sous-thème du programme. Toutefois, d'autres formulations sont possibles. Les candidats doivent donc envisager ce type de sujet qui mobilise le triptyque scientifique, didactique et pédagogique.

Le jury a constaté que les consignes du sujet permettent aux candidats de structurer leur exposé. Globalement la gestion du temps a été maîtrisée. Toutefois, le traitement des trois questions doit être plus équilibré. Si le jury a pu constater que la troisième partie — relative au commentaire de la production liée à la pratique de la classe — reste encore traitée de façon trop rapide par certains candidats, il y a indéniablement une meilleure prise en compte de ce temps par rapport aux sessions précédentes.

Le jury attend la compréhension au sens large du terme « enjeux du sujet ». Il ne s'agit pas d'aborder uniquement des enjeux scientifiques et didactiques, mais aussi de prendre en compte des dimensions sociales et culturelles de certaines questions. Elles donnent toute sa pertinence à l'enseignement de nos disciplines. Une longue paraphrase des extraits des textes scientifiques dessert le candidat. Le jury n'attend pas une présentation exhaustive des enjeux disciplinaires ni une analyse détaillée de l'ensemble des documents fournis — qui serait impossible à réaliser dans le temps imparti des deux heures de préparation - le jury attend davantage une mise en relation synthétique autour d'enjeux didactiques et pédagogiques clés qui font le lien

entre les documents scientifiques et les différentes composantes du dossier (extrait de programmes, ressources pour faire la classe, double page de manuel...).

Concernant la seconde question, il est apparu souvent plus pertinent de présenter globalement un découpage en séances du sujet traité, puis de développer plus particulièrement une séance afin de pouvoir insister sur les choix pédagogiques et les raisons qui les motivent. Le candidat peut avec la séance entrer dans un niveau fin plus fin d'analyse qui permettra au jury de comprendre clairement la mise au travail des élèves (compétences ou capacités travaillées, démarches d'apprentissage employées, temps passé sur les différents moments etc.) en fonction des objectifs énoncés. C'est à cette condition que le candidat pourra véritablement avoir une approche critique des documents de la double page du manuel, une approche attendue par le jury. Si, spontanément, le candidat ne parvient pas à porter un regard distancié, la reprise par le jury peut l'amener vers cette approche critique. Il convient de manière générale de considérer le questionnement du jury comme une incitation à approfondir le dossier de l'épreuve orale.

La remarque précédente s'applique à la troisième question. La production qui est présentée n'est pas un modèle : la critique qui en est faite est un élément essentiel. Cette production doit être mise en perspective de façon explicite selon les choix d'objectifs faits par le candidat. Cela nécessite de consacrer suffisamment de temps à cette dernière question.

Enfin, comme il a déjà été dit, le candidat, dès sa préparation, doit avoir à l'esprit que l'entretien est un élément essentiel de l'oral. Il doit rester réactif pour être en mesure d'engager un dialogue constructif avec le jury.

- **Quelles attentes ? quels écueils ?**

La réussite de l'exercice suppose un entraînement en amont, reposant sur une pratique professionnelle réfléchie. Pour y aider, le présent rapport indique ci-dessous les attentes et écueils.

1. En vous fondant sur les textes officiels et l'état des connaissances scientifiques, présentez les enjeux du sujet et vos objectifs (connaissances, compétences) pour le niveau de classe concerné.

Le jury cherche à savoir si le candidat maîtrise les aspects scientifiques du sujet, s'il comprend les raisons pour lesquelles il est enseigné et s'il sait définir pour des élèves des objectifs cohérents articulant programmes, état de la science et réalités de classe.

Le jury attend donc que le candidat possède des connaissances solides. La culture générale ne suffit pas à convaincre : un bon candidat doit mobiliser des notions, des références historiographiques et des problématiques que seule la maîtrise du sujet permet d'identifier. Les documents scientifiques figurant dans le dossier, qui nécessitent une lecture attentive et approfondie, doivent permettre au candidat d'étayer sa réflexion et son argumentation. Ces éléments doivent être perçus dès les premiers temps de l'exposé. Ainsi, on ne saurait trop conseiller aux candidats de veiller à définir clairement les termes du sujet qui lui sont proposés : le cas échéant, il est donc attendu un éclaircissement des mots clefs (qui montrent la maîtrise des notions enseignées dans le secondaire), une clarification des éventuelles bornes chronologiques (qui montre la réflexion du candidat sur la périodisation), une délimitation spatiale du sujet. Un sujet sur « enseigner les territoires ultramarins : une problématique spécifique » invitait à connaître les différents statuts de ces territoires et savoir les expliciter. Par ailleurs, un sujet sur « enseigner les sociétés face aux risques » invitait d'une part à bien définir les notions de risques, aléas, vulnérabilité, catastrophe et d'autre part à appréhender la complexité des relations entre les sociétés et leur environnement dans un contexte de changement global.

Le terme « enjeux » ne porte pas uniquement sur l'aspect scientifique du sujet. Le jury attend également que le candidat réfléchisse au sens de l'inscription du sujet dans le programme.

Le candidat doit enfin entendre le terme « objectifs » comme l'ensemble des connaissances et compétences qu'il entend faire acquérir aux élèves en traitant la question en classe. Il est libre de les définir : ces derniers dépendent en effet de l'état de la science et des programmes, mais aussi, dans une large mesure, du contexte dans lequel il enseigne. Il est donc opportun que le candidat prenne par exemple en considération l'âge des élèves dans son propos et situe la place du thème dans le parcours de l'élève (la question a-t-elle déjà été traitée en amont ? le sera-t-elle en aval ? jusqu'où aller avec le niveau de classe concerné ?).

2. Présentez un découpage en séances du sujet. Puis expliquez de quelle façon vous utiliseriez en classe tout ou partie de l'extrait de manuel proposé.

Il s'agit d'abord de présenter un découpage en séances du sujet qui prenne en compte les enjeux et les objectifs identifiés dans la première question. Le séquençage présenté n'aura en effet de sens que s'il est mis en rapport avec les éléments apportés par le candidat dans sa première partie. Comme expliqué précédemment, il est conseillé aux candidats de mettre la focale sur une séance en particulier au cours de leur présentation.

Les candidats doivent ensuite expliquer de quelle façon ils utiliseraient l'extrait de manuel. Ils sont libres d'utiliser l'ensemble de ce dernier ou de ne recourir qu'à quelques éléments seulement (un document, une activité, etc.). Le candidat doit saisir l'occasion de faire la démonstration de sa capacité à porter un regard distancié sur un outil de base du professeur et à l'utiliser pour servir ses objectifs. Le jury attendra systématiquement une justification du choix effectué. Il s'agit en effet de mesurer la capacité de recul réflexif du candidat. Le jury n'attend pas que le candidat évalue le manuel, mais qu'il explique le plus précisément possible sa façon de l'utiliser en classe avec les élèves. Il attend l'expression claire de choix pour mettre en œuvre concrètement la question (quel(s) document(s) ? quel(s) questionnement(s) ? quelle(s) aide(s) éventuelle(s) ? quelle insertion dans la séance / séquence ? etc.) et leur justification.

Cela suppose que les élèves soient présents dans le propos du candidat. Il importe donc de décrire et d'expliquer la mise en activité des élèves, le degré d'autonomie qui leur est laissé, *in fine* ce qu'ils ont appris et ce qu'ils ont appris à faire.

Les candidats doivent se méfier de la présentation de dispositifs pédagogiques dont les noms donnent une impression de connaître quelques apports récents de la réflexion/ recherche en pédagogie. Souvent la maîtrise de ces dispositifs est insuffisante, et surtout le jury attend d'abord du candidat qu'il présente une proposition pédagogique maîtrisée, susceptible d'amener les élèves à acquérir les connaissances et à maîtriser les compétences ou capacités attendues dans les programmes sans qu'il y ait de plus-value particulière donnée à certaines « modes ».

Dans le cadre de la construction de scénarii pédagogiques de type « tâche complexe » les candidats proposent parfois d'amener les élèves à prendre un rôle. Si des scénarii de ce type peuvent s'entendre, les candidats doivent avoir une vigilance particulière au rôle qu'ils demandent aux élèves d'assumer, tant en termes d'éthique que d'identification de l'élève au personnage qu'il lui est demandé de jouer. Il n'est ainsi pas possible qu'un enseignant demande à un élève de se mettre à la place d'un esclave qui aurait travaillé sur une plantation sucrière au XVIIe ou au XVIIIe siècle.

3. Commentez la production liée à la pratique de la classe et évaluez sa pertinence.

Le dossier comporte une production liée à la pratique de la classe. Le jury attend un regard professionnel et une analyse critique sur une (ou des) question(s) soulevée(s) par la production proposée. Celle de l'évaluation, au cœur des pratiques professionnelles, sera systématiquement convoquée et le candidat doit s'y préparer soigneusement.

D'autres aspects pourront s'y ajouter (différenciation pédagogique, travail à la maison, enseignement des faits religieux, histoire des arts, travail sur le récit, interdisciplinarité, usages du numérique, préparation orale du DNB...). Le jury n'attend pas un propos exhaustif et le candidat ne doit pas chercher à tout dire : il lui revient d'identifier quelques aspects qui font sens, de les présenter au jury et d'en indiquer la logique, l'intérêt et les limites... **Le souci de donner du sens est effectivement une bonne boussole du candidat.**

Le jury attend ainsi qu'il dépasse un commentaire neutre et abstrait. Il invite explicitement le candidat à critiquer la production au regard du contexte dans lequel elle est mise en œuvre et des enjeux soulevés dans la première partie. Il cherche de cette façon à mesurer la capacité d'analyse des candidats.

- **Une épreuve étroitement articulée à la conception des cours et à l'expérience de l'enseignement.**

Le jury a souhaité que ces consignes rapprochent les candidats des gestes professionnels quotidiens. Leur libellé renvoie directement aux logiques présidant à la conception des cours tout au long de l'année. La construction rigoureuse et la mise en œuvre réfléchie des cours au quotidien demeurent ainsi la préparation la plus efficace aux concours internes du CAPES et du CAER. Le candidat qui, pour préparer ses séquences, actualisera ses connaissances scientifiques tout au long de l'année, réfléchira à la transposition didactique la mieux adaptée et s'efforcera de proposer des activités pertinentes à ses élèves, s'assurera ainsi la meilleure préparation possible et sera en mesure de répondre aux attentes du jury. Les notions ou approches pédagogiques doivent être présentées de manière pratique et non uniquement théorique.

Conseils généraux aux candidats pour leur exposé :

-Le respect du temps de l'exposé est impératif. Il s'agit de **ne pas dépasser** les 15 minutes (le président de la commission avertit à la quatorzième minute) mais **également d'utiliser** l'intégralité de ces 15 minutes. Nous encourageons donc les candidats à s'entraîner à l'avance à utiliser l'ensemble du temps imparti à l'exposé.

-Il convient pour les candidats de ne parler à un rythme trop élevé. En revanche, une posture dynamique est conseillée.

-Les sujets des années précédentes mis à disposition des candidats sur le site de l'académie de Besançon (voir en annexes de ce rapport) permettent de s'informer de leur structure. Il est important bien maîtriser cette dernière et de ne pas omettre dans l'exposé des parties de cette structure.

-Les sujets portent sur des enseignements de collège ou de lycée. Même si les candidats sont plus familiers d'un des deux niveaux, le second ne doit pas être négligé dans leur préparation, notamment par une bonne compréhension des programmes.

Conseils généraux aux candidats pour aborder les trois temps (entretiens) de l'épreuve suivant leur exposé :

-Il est nécessaire de bien se préparer aux temps 2 et 3, l'épreuve ne se limitant pas à l'exposé et à sa reprise (temps 1). Le jury a conscience que l'épreuve d'oral est exigeante et implique de passer d'une discipline à une autre pour finir sur un enseignement. En se préparant à cette alternance, les candidats se donnent de meilleures chances de réussite.

-Les méthodes pédagogiques présentées doivent être explicitées pour leur intérêt pratique dans l'enseignement (par exemple, le travail des élèves en groupe).

-La connaissance des territoires ultramarins est attendue de tous les candidats, la France ne se limitant pas à l'hexagone.

Conseils généraux aux candidats pour le premier temps de l'entretien (reprise de l'exposé) :

-Les candidats adoptant une posture réflexive et ouverte parviennent parfois à compenser un exposé fragile. À l'inverse, une attitude fermée ou manifestant de l'agacement lors de l'entretien s'avère contre-productive

-L'analyse des ressources scientifiques, eduscol, et double page de manuel ne doit pas se limiter à de la paraphrase : une approche critique est attendue, notamment leur adéquation avec le thème et les objectifs du dossier. Le jury pourra être amené à encourager les candidats à formuler cette approche critique et si elle est pertinente, son absence dans l'exposé ne sera pas pénalisée.

De nombreux candidats peinent à proposer une proposition de séances ou séquences cohérentes par manque de maîtrise des programmes et de visibilité des élèves dans les tâches proposées. Le temps d'entretien reviendra sur la séance ou la séquence proposée dans l'exposé.

4 –Aide à la préparation de l'entretien 1 (reprise de l'exposé)

La première phase de la seconde partie de l'épreuve amène le jury à revenir, en premier lieu, dans un entretien 1, sur l'exposé réalisé par le candidat et à évoquer de façon plus large la discipline à laquelle correspond le dossier étudié. Certaines de ses questions peuvent amener le candidat à revenir sur certains aspects scientifiques propres au sujet posé, à préciser certaines notions, certains repères notamment. L'objectif du jury est ici de bien de revenir sur des points importants qui auraient été laissés dans l'ombre ou qui auraient pu faire l'objet d'erreurs dans la présentation, ou qui sont abordés de manière imprécise. Il ne s'agit pas de strictes questions d'érudition.

Un candidat doit être capable, à l'invitation du jury, de préciser son propos ou de revenir sur un point erroné. Cette qualité réflexive est valorisée dans l'évaluation du jury, de même que la réponse à une question sur des points de connaissance qui sont mis en situation : par exemple, pourquoi telle notion/telle thématique est-elle enseignée à tel niveau ? plutôt que : quelles sont les notions/les thématiques enseignées à tel niveau ? C'est ainsi que le jury conçoit la vérification de la maîtrise des connaissances du candidat, celles-ci découlant moins d'une acquisition encyclopédique que d'une intelligente mise en situation de celles-ci, de capacités d'argumentation et de pratiques de recherche d'informations manquantes.

Le cœur de cette première phase d'entretien est constitué en conséquence par le dialogue pédagogique qui se noue avec le candidat. Si le jury amène un candidat à mettre en question le dispositif pédagogique présenté par celui-ci, là encore, il n'y a pas de piège de sa part : il s'agit de l'aider à l'approfondir et l'éclairer dans le

cadre d'un échange renvoyant à la pratique professionnelle de chacun. Le jury amène, selon les situations, à questionner un choix de problématique et d'approche d'ensemble au regard de sa complexité pour des élèves, à revenir sur un découpage en séances au regard de la faisabilité de ce qui est proposé par un candidat, compte tenu des objectifs d'apprentissages envisagés, ou à revenir précisément sur ces derniers étant entendu que ceux-ci doivent toujours rester en lien étroit avec les compétences ou capacités que tout enseignant d'histoire géographie doit mettre en œuvre en se fondant sur les compétences de collège et les capacités de lycée à travailler par les élèves en histoire géographie.

Le jury peut également amener le candidat à revenir sur les éléments qui composent le dossier sur lequel il a travaillé, qu'il s'agisse de l'extrait de manuel proposé, des documents scientifiques ou de l'activité envisagée avec les élèves. Le plus souvent le jury amène le candidat à faire preuve d'un regard plus critique sur ces éléments, regard que les candidats développent assez peu lors de leur propre exposé liminaire. S'il y a parfois une crainte à exprimer ce regard critique lors de l'exposé réalisé par le candidat, en revanche l'entretien avec le jury peut être le moment d'aller plus avant en la matière. Un regard critique ne doit pas être compris comme un regard nécessairement négatif mais comme la capacité à évaluer la pertinence de la proposition, notamment en relation avec les textes scientifiques, celle des documents fournis ou des activités proposées. Là comme ailleurs, il n'y a pas de piège tendu par le jury, mais bien un souci de voir, grâce à un questionnement approprié et bienveillant, des candidats capables de dépasser leurs a priori et regards particularistes sur un sujet donné.

5 –Aide à la préparation de l'entretien 2 (interrogation sur l'autre discipline, sur laquelle a porté le dossier du RAEP)

Le deuxième temps de l'entretien porte sur la discipline, histoire ou géographie, qui n'a pas fait l'objet de l'interrogation principale. Le jury amène le candidat vers cette discipline à partir des liens qui peuvent exister entre les thématiques abordées de manière différente dans les programmes d'histoire et de géographie. Par exemple, si un sujet porte en première partie sur la question : « Enseigner les relations de l'Empire romain avec les mondes anciens : l'ancienne route de la soie et la Chine des Han », le questionnement en géographie pourra être engagé en évoquant les moments du parcours scolaire où est enseignée la mondialisation, les modalités d'approches de celles-ci. Il peut aussi porter initialement sur les approches de la Chine en géographie, plus particulièrement en lien avec sa place dans les échanges internationaux, les « nouvelles routes de la soie »...

Si le questionnement suppose la maîtrise de notions clés d'un champ disciplinaire, pas plus que dans la première partie de l'entretien, il ne vise l'érudition. Il amène davantage le candidat à analyser la place d'une thématique donnée dans les programmes, ses finalités en termes d'apprentissages et comment elle s'inscrit dans la progressivité de ces derniers du collège au lycée. Il importe au jury de faire raisonner le candidat. Là comme ailleurs, c'est bien la maîtrise des programmes, de leurs attentes pédagogiques, et des attendus des programmes en histoire et en géographie qui reste la clé de réussite pour le candidat.

6 –Aide à la préparation de l'entretien 3 (entretien élargi aux valeurs et principes de la République, au métier d'enseignant et aux ressources éducatives)

La troisième partie de l'entretien est l'occasion d'envisager comment le candidat inscrit son action dans le cadre des principes et valeurs de la République, et au sein d'un établissement scolaire. Si la connaissance du positionnement d'un enseignant au sein d'un établissement scolaire est attendue, c'est plus encore sa capacité à réagir à des situations interrogeant le respect et la transmission des principes et valeurs de la République,

ainsi que son approche du développement intellectuel et civique de l'élève, et sa compréhension du fonctionnement d'un collège ou d'un lycée qui sont évaluées.

Le jury est amené à proposer de rapides mises en situation en lien avec les enseignements mis en œuvre. Ainsi peut-il être demandé au candidat quelle pourrait être son attitude devant un refus d'un élève de participer à une sortie scolaire amenant à visiter un lieu de culte, ou comment réagirait-il à des mises en cause par un élève ou par une famille de parties de programme. Ces situations professionnelles, dont celles liées à la présentation de questions sensibles, renvoient aux réalités que peut connaître un enseignant dans sa pratique. L'exposé de ces situations problématiques et complexes doit permettre au candidat de faire valoir la dimension éthique de ses réflexions et décisions, la solidité de ses savoirs, son intelligence pédagogique, qui s'inscrivent dans le cadre d'un référentiel métier, celui de professeur, enseignant l'histoire et la géographie, agent de la fonction publique.

C'est aussi dans ce troisième temps de l'entretien que sont abordées **les bases de l'enseignement moral et civique (EMC)**, mais aussi les diverses « éducations à », par exemple l'éducation au développement durable, l'éducation à la défense, toujours dans un dialogue initié par le jury, dialogue situé et non de stricte érudition... Il importe que le candidat puisse cerner le lien entre ces « éducations à » et les programmes scolaires qu'il a à mettre en œuvre. Là encore la maîtrise de certaines notions est attendue, pourquoi elles sont nécessaires à l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Ainsi n'est-il pas acceptable qu'un candidat ne puisse définir ce que sont les Objectifs de Développement Durable, objectifs du reste pleinement intégrés aux programmes de collège, notamment en géographie, pour la formation des élèves et la compréhension par ces derniers des savoirs exacts..

Au sujet de l'EMC, il importe enfin que les candidats soient bien au clair sur les principes et les valeurs de la République (et ce qui les distingue), dont la laïcité, un principe de liberté, liberté de croyance, liberté de conscience comme l'expose la loi du 9 décembre 1905, au fondement de l'école publique et de la France républicaine, découlant des combats démocratiques du long XIXe siècle et de l'affaire Dreyfus. À ce titre, il convient de ne pas confondre république et démocratie ; l'une pouvant être parlementaire, libérale, autoritaire, illibérale,... appelant pour progresser à des constitutions de liberté, à des politiques sociales, à des engagements civiques ; l'autre s'incarnant dans les droits individuels, dans l'État de droit et la justice, dans l'éthique de vérité. L'histoire éclaire ces distinctions et ces évolutions, la géographie permet fréquemment de les visualiser.

Conclusion

Le CAPES interne et le CAER sont destinés à des candidats assumant des obligations professionnelles. Les candidats peuvent compter sur la bienveillance du jury, qui met tout en œuvre pour que chacun puisse faire valoir ses compétences sereinement et soit évalué avec impartialité. L'organisation très cadrée des épreuves, en distanciel avec le dossier RAEP, en présentiel avec l'épreuve d'oral (après admissibilité) a pour fonction de créer un cadre favorable à la réussite de candidats de fait déchargés des contingences matérielles, plus libres pour se concentrer dans la préparation et dans le passage des épreuves.

Le jury veille scrupuleusement à garantir la qualité du recrutement des futurs professeurs d'histoire-géographie, selon la réglementation en vigueur et les principes définissant le cadre républicain du service public et national de l'éducation. Cela suppose donc des candidats de la constance et de la rigueur dans leur

préparation, le choix de valoriser intelligemment leurs acquis professionnels, et une compréhension de l'éthique et de la pratique du métier de professeur.

Ce rapport, comme les précédents auxquels il renvoie mais se suffisant à lui-même, permet de prendre la mesure des attentes du jury et apporte les éclairages indispensables à la réussite des candidats. Il appartient à chacun de s'en saisir pour répondre au mieux aux conditions d'un concours à la fois exigeant et accessible. Nous invitons chaque candidat à lire et méditer ce rapport sur lequel le jury a porté toute son attention.

Le jury adresse ses encouragements aux néo-candidats et recommande aux candidats non-admissibles ou non-admis de ne pas se décourager. Depuis la session de 2024, l'avis des commissions d'oral peut être communiqué aux candidats à leur demande. Mais la condition indispensable à une bonne préparation réside dans la lecture et l'assimilation du rapport du jury. Ce rapport de la session 2026 est remis à la DGRH le 31 mai, les épreuves s'étant achevées le 17 avril précédent. La DGRH est responsable de sa publication sur www.devenirenseignant.gouv.fr.

Camille ARANYOSSY (secrétaire général adjoint), Delphine DESBROSSE (secrétaire générale adjointe),
Loïc FOURNIER (secrétaire général), Carole MAILLEY (secrétaire générale adjointe), Stéphane Henry (vice-président), Marie-Ange RIVIERE (vice-présidente).

Vincent DUCLERT (président).

ANNEXES :

Liste de sujets proposés aux candidats en 2026

Sujets d'histoire :

- Enseigner « Du Prince de la Renaissance au roi absolu (XVIe-XVIIe siècles) » en classe de 5^e
- Enseigner « La Révolution française et l'Empire : nouvel ordre politique et société révolutionnée en France et en Europe » en classe de 4^{ème}
- Enseigner « Indépendances et construction de nouveaux Etats » en classe de 3^{ème}
- Enseigner « la Méditerranée antique : les empreintes grecque et romaine » en classe de Seconde
- Enseigner « la difficile entrée dans l'âge démocratique : la Deuxième République et le Second Empire » en classe de Première

Sujets de géographie :

- Enseigner « Le changement climatique et ses principaux effets géographiques régionaux » en classe de 5^{ème}.
- Enseigner « l'Union européenne, un nouveau territoire de référence et d'appartenance » en classe de 3^e
- Enseigner « Des trajectoires démographiques différenciées : les défis du nombre et du vieillissement » en classe de Seconde
- Enseigner « La France : la métropolisation et ses effets » en classe de Première

Afin que les candidats puissent préparer l'épreuve orale du concours, le jury met à disposition des candidats des exemples de sujets d'oral des sessions 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026. Ils sont [consultables et téléchargeables en ligne](#) sur le site histoire-géographie de l'académie de Besançon.

Ils sont également accessibles depuis ce QrCode :

